

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 juin 2014

BIODIVERSITÉ - (N° 1847)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CD547

présenté par

Mme Abeille, M. Baupin et M. François-Michel Lambert

ARTICLE 9

A l'alinéa 5, substituer aux mots :

" les milieux terrestres et marins "

les mots :

" tous les milieux ".

EXPOSÉ SOMMAIRE

En ne visant que les milieux terrestres et marins, on exclut de fait l'eau, les rivières, les lacs... Pour plus de clarté, il convient donc de viser « tous les milieux ».